

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2023**

Date de convocation :
20 janvier 2023

Nombre de conseillers
en exercice : 11
Présents : 8
Votants : 9

L'an deux mil vingt-trois le 31 janvier, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Madame Virginie de la FRESNAYE, Maire.

Etaient présents : Vincent BRICHET, Valérie CAHOREAU, Jean-Marie CHAILLEU, Frédéric CHARLOT, Florence CHEVET, Nicolas LABE, François REBOUILLEAU.

Absent : Vanessa GUICHARD

Absents excusés : Dany SAINT-RAYMOND, Thibault de la FRESNAYE

Secrétaire de séance : Valérie CAHOREAU

**DÉLIBÉRATION D'ABROGATION DU REVERSEMENT DE LA TAXE
D'AMENAGEMENT**

Les collectivités et EPCI ayant délibéré en 2022 pour instituer un mécanisme de reversement sont en conséquence en mesure de procéder à un réexamen de leurs délibérations, pouvant conduire à leur maintien, leur modification ou leur abrogation qui pourra intervenir jusqu'au 31 janvier 2023.

Madame Le Maire propose d'abroger la délibération concernant l'obligation de reversement de la taxe d'aménagement à compter du 1^{er} février 2023.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'adopter la proposition du maire qui sera appliquée à compter du 1^{er} février 2023.

**DELIBERATION DU VERSEMENT DE L'INDEMNITE POUR LE SECRETAIRE DE
MAIRIE**

Madame le Maire rappelle que la Communauté de Commune du Pays Fléchois verse chaque année à la commune une indemnité de 800,00 € pour les travaux réalisés par la secrétaire de mairie.

Elle propose que cette somme soit reversée à Madame BRICHET Séverine sous la forme d'une indemnité.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord.

**DELIBERATION D'AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DEPENSES EN
SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE
DU BUDGET 2023 DE LA COMMUNE**

Madame Le Maire rappelle que le budget n'étant pas adopté pour le 1^{er} janvier 2023 mais au 15 avril 2023 et afin d'être en mesure de faire face à des dépenses d'investissement nécessaires au bon fonctionnement de la Commune, il est proposé d'ouvrir par anticipation en investissement des crédits nécessaires avec l'affectation ci-dessous :

Chapitre	Total BP 2022	25 %
20	3 000 €	750 €
21	43 000 €	10 750 €
23	77 328.58 €	19 332.14 €
Total général	123 328.58 €	30 832.14 €

Il est proposé à l'Assemblée de permettre à Madame le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget principal qui devra intervenir avant le 15 Avril 2023.

Le conseil municipal autorise, Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

DÉLIBÉRATION LOCATION D'UN LOCAL DE STOCKAGE POUR LES ASSOCIATIONS

Madame Le Maire propose aux conseillers de louer un garage boxé situé à l'étang chaud à Courcelles la forêt, appartenant à Monsieur et Madame AMONEAU, afin d'y stocker le matériel de la commune et des associations (tables, bancs, barnums...)

Le loyer mensuel de ce box est de 50 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, donne son accord et autorise Madame le Maire à signer ce contrat de location.

DÉLIBÉRATION POUR UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LA CLASSE DE NEIGE

Madame Le Maire fait savoir aux membres du conseil municipal que l'institutrice de l'école primaire de Courcelles la forêt organise une classe de neige pour les 12 élèves de l'école est prévue du 5 au 10 mars 2023.

Pour aider à financer ce projet, l'institutrice sollicite une subvention exceptionnelle auprès de la Municipalité de Courcelles la forêt.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

De verser une subvention de 600€ soit 50€ par enfant

TRAVAUX DANS UN LOGEMENT LOCATIF 37 RUE DU BOURG FLEURI

Des devis ont été proposés à l'assemblée afin de rénover une salle de bain située et refaire un muret extérieur au 37 rue du bourg fleuri dans un logement communal, après discussion,

d'autres devis sont en attente, une décision sera prise au prochain conseil sur le choix des entreprises.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR L'ANNÉE 2023

Madame Le Maire propose pour l'année 2023 plusieurs projets sur présentation de différents devis, La mise en place d'un colombarium ainsi qu'un jardin des souvenirs ont été retenus ainsi que la mise en place d'un défibrillateur.

La mise en place d'une garderie a été évoquée.

Des travaux sont à prévoir à l'école de Courcelles la forêt.

AFFAIRES DIVERSES

Une demande de subvention a été reçu de la part des jeunes sapeurs-pompiers de Mézeray afin de financer un bric à brac le 18 juin prochain et de permettre à l'association de reverser une subvention aux Pupilles Orphelins et Fonds d'Entraide des sapeurs-pompiers.

Après discussion, il a été décidé de voter cette subvention lors du prochain budget.

DATES A RETENIR

- Soirée de l'école de Courcelles la Forêt le 1^{er} avril 2023 à la salle des fêtes de Bousse
- Réunion DOB le 28 février 2023
- Réunion Compte administratif et Budget prévisionnel le 4 avril 2023

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Virginie de la FRESNAYE

